Le présent Avis concernant l'Assemblée générale annuelle de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC vous est adressé en votre qualité d'Actionnaire de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC. Il est important et nécessite votre attention immédiate. Si des doutes subsistent quant aux actions à engager, nous vous recommandons de consulter immédiatement votre courtier, votre avocat ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez vendu ou autrement transféré votre participation dans SSGA SPDR ETFs Europe II PLC, veuillez adresser le présent avis et le formulaire de procuration ci-joint au courtier ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué(e), afin qu'il soit transmis à l'acheteur ou au cessionnaire.

La présente circulaire n'a pas été soumise à la révision de la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et des modifications pourraient être nécessaires à des fins de conformité aux exigences de la Banque centrale. Les Administrateurs estiment que la présente circulaire et les propositions qui y sont détaillées ne comportent pas d'élément susceptible d'entrer en contradiction avec les orientations publiées par la Banque centrale et sa réglementation.

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC (LA « SOCIÉTÉ ») AVIS D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ (L'« AGA »)

Avis de convocation à l'AGA qui se tiendra le 19 octobre 2023 au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande à l'heure précisée dans l'Annexe I. Le Formulaire de procuration ci-joint à usage des Actionnaires de la Société lors de l'AGA devra être rempli et renvoyé, conformément aux instructions qui y figurent, afin de parvenir au Secrétaire de la Société, Matsack Trust Limited, au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande dès que possible et, dans tous les cas, au moins 48 heures avant l'heure de convocation de ladite AGA.

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC

78 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Irlande

11 septembre 2023

Cher Actionnaire,

Nous vous adressons ce courrier à propos de la convocation de l'assemblée générale annuelle (I'« AGA ») de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC (la « Société »). L'avis de convocation à l'AGA (I'« Avis ») est inclus dans l'Annexe I ci-jointe.

L'AGA se tiendra aux bureaux de Matsack Trust Limited, 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande le 19 octobre 2023 à 15 h 15 (heure irlandaise) et traitera des guestions ordinaires soulevées lors d'une assemblée générale annuelle

Veuillez trouver ci-joint en Annexe II le formulaire de procuration qui vous permettra de voter lors de l'AGA et que nous vous recommandons de remplir et de nous retourner au plus tôt et, en tout état de cause, au plus tard à 15 h 15 (heure irlandaise) le 17 octobre 2023.

Veuillez lire les notes figurant sur le formulaire de procuration, lesquelles vous indiqueront comment le remplir et le retourner. La nomination éventuelle d'un mandataire ne vous empêchera pas d'assister et de voter à l'AGA, mais dans ce cas, ce dernier sera privé de droit de vote. Le quorum requis pour l'AGA est de deux actionnaires, présents en personne ou par procuration. En l'absence de quorum dans un délai d'une demi-heure suivant l'heure de réunion fixée, l'AGA devra être ajournée. Dans ce cas, l'AGA sera ajournée au même jour de la semaine suivante, à la même heure et sur le même lieu ou tout autre jour ou à toute autre heure ou tout autre lieu que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») pourront déterminer.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments dévoués,

Barbara Healy ADMINISTRATEUR

Au nom et pour le compte de

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC

ANNEXE I

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC (LA « SOCIETE »)

SIÈGE SOCIAL 78 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Irlande

AVIS EST SIGNIFIÉ AUX TERMES DES PRÉSENTES que l'assemblée générale annuelle de la Société (l'« AGA ») se tiendra le 19 octobre 2023 à 15 h 15 (heure irlandaise) au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, en Irlande, aux fins de traiter les questions suivantes :

- 1. Lire l'avis de convocation à l'AGA.
- Examiner le rapport des administrateurs et les états financiers réglementaires de la Société pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent et les affaires de la Société.
- 3. Reconduire le mandat d'Ernst & Young en qualité de commissaires aux comptes de la Société (les « **Commissaires aux comptes** ») jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale au cours de laquelle les états financiers réglementaires seront présentés à la Société.
- 4. Autoriser les Administrateurs à convenir de la rémunération des Commissaires aux comptes.
- 5. Résoudre toutes les autres questions ordinaires de la Société.

EN DATE DU 11 septembre 2023

SUR ORDRE DU CONSEIL

Gavin Coleman

Au nom et pour le compte de Matsack Trust Limited SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ENREGISTRÉ À DUBLIN, IRLANDE – NUMÉRO 525004

REMARQUES

- Un membre autorisé à assister et à voter à l'AGA peut désigner un ou des mandataires pour y assister et voter en son nom.
- Un mandataire n'est pas tenu d'être membre de la Société.
- Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant dûment autorisé par écrit.

- Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ce pouvoir, doivent être déposés au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande au moins 48 heures avant l'assemblée. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à fscompliance@matheson.com ou à Catherina O'Brien au numéro de fax suivant : (+) 353 1 232 3333.
- Lorsqu'une personne habilitée n'est pas avisée par fait d'omission accidentelle ou de nonréception de l'avis de convocation à l'AGA, les débats de ladite AGA ne sauraient pour autant être invalidés.

Droit de participation et de vote

- Vous êtes autorisé à participer et voter à l'assemblée (ou à tout ajournement de l'assemblée) uniquement si vous êtes un actionnaire enregistré. Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« ICSD »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent contacter l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire) s'ils ont des questions quant aux mesures à prendre dans le contexte de ce document.
- La Société précise que seuls les membres inscrits dans le Registre des membres de la Société à 15 h 15 le 17 octobre 2023 ou, si l'AGA est ajournée à 15 h 15 deux jours avant la tenue de l'assemblée ajournée (la « **Date de clôture du registre** »), auront le droit d'assister, de prendre la parole, de poser des questions et de voter à l'AGA, ou le cas échéant, à tout ajournement de cette dernière et ne pourront voter qu'en ce qui concerne le nombre d'actions inscrites à leur nom à ce moment-là. Il ne sera pas tenu compte des modifications apportées au Registre des membres après la date de clôture du registre pour déterminer le droit de toute personne à assister et/ou à voter à l'AGA ou à tout ajournement de celle-ci.

Nomination des mandataires

- Un formulaire de procuration est annexé au présent Avis de convocation à l'AGA à l'intention des actionnaires enregistrés. Comme nous l'avons mentionné plus haut, les investisseurs des compartiments de la Société qui ne sont pas des actionnaires enregistrés doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant d'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), et non par le biais du formulaire de procuration. Pour produire ses effets, le formulaire de procuration, dûment complété et signé, accompagné de la copie de la délégation de pouvoir ou de tout autre pouvoir en vertu duquel il est signé, doit être envoyé par les actionnaires portés au registre aux bureaux du Secrétaire de la Société à l'adresse électronique fscompliance@matheson.com de telle sorte que lesdits documents soient reçus au plus tard 48 heures avant l'heure de tenue de l'AGA ou de l'AGA ajournée de cette dernière, ou (dans le cas d'un scrutin tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGA ou de l'AGA ajournée) au moins 48 heures avant la tenue du scrutin à l'occasion duquel la procuration sera utilisée. Toute modification relative au formulaire de procuration doit être apposée des initiales de la personne signataire.
- En complément de la note 4 ci-dessus, et sous réserve des Statuts de la Société, et à condition que la procuration soit reçue au plus tard 48 heures avant l'heure de la tenue de l'AGA ou de l'AGA ajournée prévue, ou (dans le cas d'un vote tenu à une heure ou à une date autre que celle de l'AGA ou de l'AGA ajournée) au moins 48 heures avant le moment du vote à l'occasion duquel la procuration sera utilisée, la nomination d'un mandataire peut également être soumise par voie électronique à l'adresse fscompliance@matheson.com.
- Les actionnaires enregistrés peuvent exercer leur droit de vote de différentes manières : (a) en participant en personne à l'AGA, ou (b) en nommant un mandataire qui votera en leur nom. Dans le cas de codétenteurs, le vote de l'actionnaire le plus ancien, que ce soit en personne ou par procuration, sera accepté à l'exclusion des votes des autres actionnaires enregistrés et en l'occurrence, l'ancienneté sera déterminée selon l'ordre d'apparition des noms des codétenteurs dans le registre des membres.

ANNEXE II

SSGA SPDR ETFS EUROPE II PLC (la « Société »)

FORMULAIRE DE PROCURATION

membre de la Société, désignons par la présente le Président ou (à défaut), Dualta Counihan, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Eunan Hession, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Elizabeth Bollard, sise 70 Sir John Rogerson's

(le « Membre »)

Je / Nous

de

Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Andrew Whyte, si (à défaut), Catherina O'Brien, sise 70 Sir John Ro	ogerson's	-	ou (à défaut),
en tant que mandataire du Membre, pour participer, int l'assemblée générale annuelle de la Société qui se ti irlandaise), ou lors de tout ajournement de ladite assemb	ervenir et endra le 1	voter au nom du	Membre lors de
Le mandataire devra voter comme suit :			
Instructions de votes destinées au Mandataire (cochez votre réponse)			
Titre ou description de la résolution :	Pour	Abstention	Contre
Examiner le rapport des administrateurs et les états financiers réglementaires de la Société pour l'exercice clôturé le 31 mars 2023 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent et les affaires de la Société.			
Reconduire le mandat d'Ernst & Young en qualité de commissaires aux comptes de la Société (les « Commissaires aux comptes ») jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale au cours de laquelle les états financiers réglementaires seront présentés à la Société.			
Autoriser les Administrateurs à convenir de la rémunération des Commissaires aux comptes.			
Sauf instruction contraire, le mandataire votera comme	il l'entend	,	
Signature du Membre	-		

Dans le cas d'une personne morale, le formulaire de procuration doit être visé par apposition

du cachet de la personne morale ou par la signature d'un dirigeant ou d'un représentant

59021155.1

(a)

REMARQUES:

dûment autorisé par écrit.

- (b) Le formulaire de procuration, ainsi que la procuration ou tout autre pouvoir, le cas échéant, en vertu duquel il est signé, ou une copie notariée certifiée conforme de ce pouvoir, doivent être déposés au 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande au moins 48 heures avant l'assemblée. Une copie envoyée par courrier électronique ou par télécopieur sera admissible. Veuillez dans ce cas l'adresser à fscompliance@matheson.com ou à Catherina O'Brien au numéro de fax suivant : (+) 353 1 232 3333.
- (c) Sauf instruction contraire, le mandataire votera selon son jugement.
- (d) En cas de propriété conjointe d'actions, la signature du premier actionnaire nommé suffira.
- (e) Si vous souhaitez donner pouvoir à un mandataire de votre choix, supprimez les mots « le Président » et insérez le nom du mandataire que vous souhaitez nommer (lequel ne doit pas être nécessairement un membre de la Société).
- (f) La soumission d'un formulaire de procuration dûment rempli n'empêchera pas un membre de la Société d'assister et de voter en personne.
- (g) Du fait que les compartiments de la Société utilisent le modèle de règlement d'un dépositaire central international de titres (« ICSD »), et que Citivic Nominees Limited est le seul actionnaire enregistré eu égard aux actions des compartiments soumis au modèle de règlement ICSD, les investisseurs des compartiments doivent soumettre leurs instructions de vote à travers l'ICSD correspondant ou le participant de l'ICSD correspondant (par exemple un dépositaire central de titres local, un courtier ou un mandataire), au lieu de soumettre ce formulaire de procuration au secrétaire de la Société.

ANNEXE III

LETTRE DE REPRÉSENTATION

À: Les Administrateurs SSGA SPDR ETFs Europe II PLC 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande Madame, Monsieur, Nous, _____ (la « Société »), actionnaire de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC, vous informons par la présente que, aux termes d'une résolution adoptée par notre conseil d'administration, le Président de l'assemblée des actionnaires chargé d'examiner les résolutions ordinaires, ou (à défaut), Dualta Counihan, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Eunan Hession, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, ou (à défaut), Elizabeth Bollard, sise 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande ou (à défaut), Andrew Whyte, sis 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, ou (à défaut), Catherina O'Brien, sise 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, ou (à défaut), sis(e) a été désigné(e) représentant(e) de la Société pour assister et voter au nom de la Société lors de l'assemblée générale annuelle de SSGA SPDR ETFs Europe II PLC qui se tiendra au 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, le 19 octobre 2023 à l'heure indiquée dans l'avis de convocation daté du 11 septembre 2023, ou lors de tout ajournement de ladite assemblée. La personne ainsi désignée est habilitée à exercer les mêmes pouvoirs à toute assemblée relative à nos actions dans SSGA SPDR ETFs Europe II PLC que nous pourrions exercer si nous étions un actionnaire individuel, et a tout pouvoir pour signer les accords nécessaires relatifs à cette assemblée générale annuelle concernant les affaires ordinaires au nom de la Société. Signature Dirigeant dûment autorisé Au nom et pour le compte de

Date